

ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT N°06/2021

Mairie de MONTSOULT REPUBLIQUE FRANCAISE (Val d'Oise)

Le Maire de Montsoult,

Vu la demande en date du 01/12/2020 par le Cabinet BURTIN & ASSOCIÉS représenté par Monsieur Jean-Luc BURTIN, demande l'alignement de la propriété située 11 rue Parmentier à Montsoult, Au droit de la parcelle cadastrée sections AE n°4p et appartenant à Madame GESTEIRO Valérie,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la limite actuelle de la propriété.

ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'UN an à compter du jour de sa délivrance dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Montsoult.

ARTICLE 6 - Recours

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Montsoult, 15 janvier 2021

Le Maire,

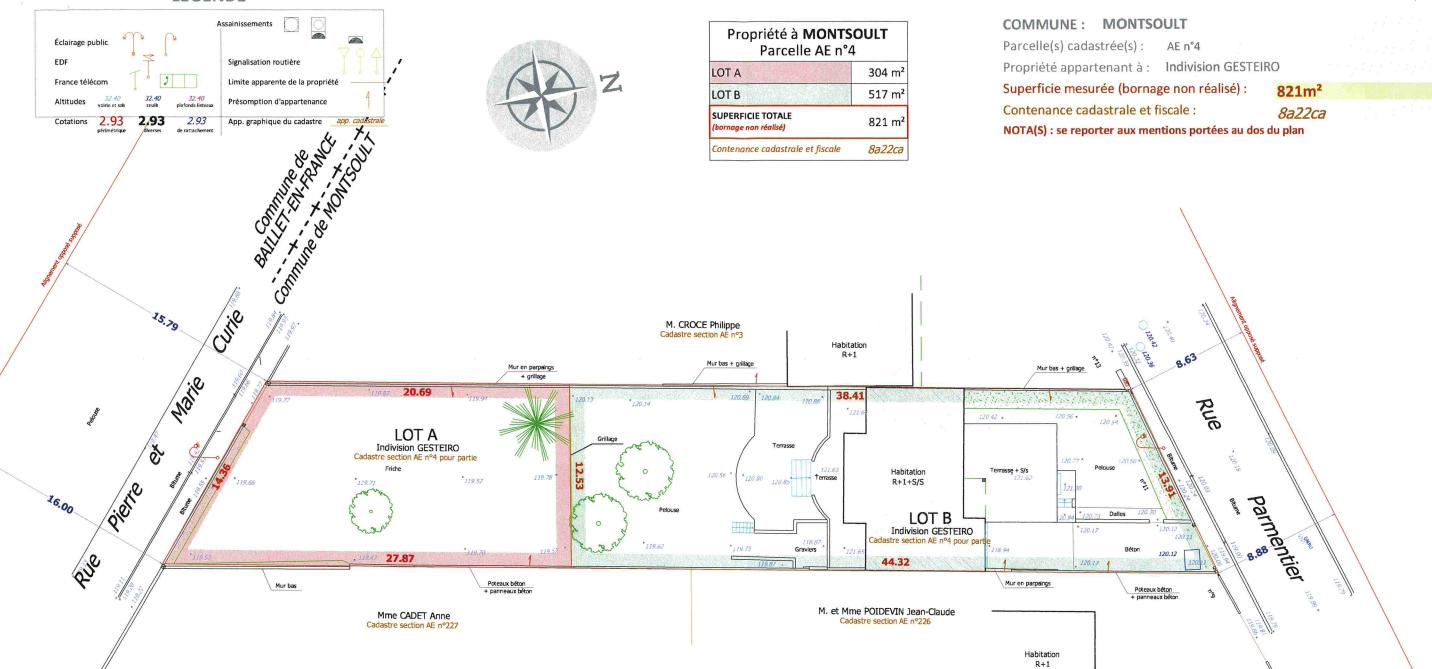
Silvio BIELLO

Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution;

La commune de Montsoult pour affichage;

LÉGENDE



Dossier n°: 201037

Archive n°: D1632A1

Echelle: 1/250

Date: 16 Sept. 2020

Fichier: D1632A1-DIV.dwg



54, rue du Chemin Vert - 95330 DOMONT 01 39 91 09 48 - Télécopie : 01 39 91 77 27 E-mail : domont@burtin-geometre-expert.fr 5, boulevard Jeanne d'Arc - 95100 ARGENTEUIL 01 39 61 02 93 - Télécopie : 01 30 76 04 36 E-mail : argenteuil@burtin-geometre-expert.fr



COMMUNE: MONTSOULT

MAIRIE DE MONTSOULT

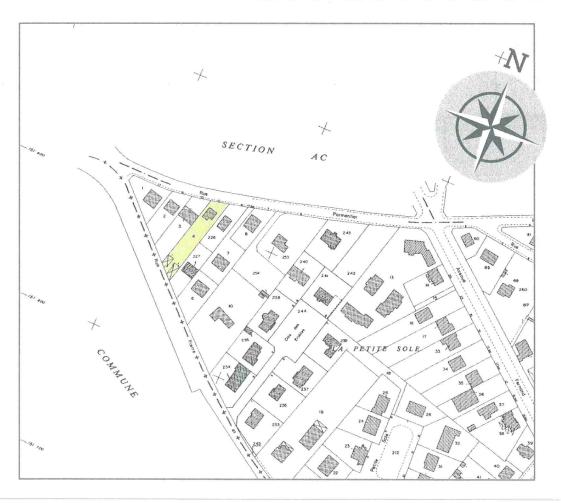
Département : Val d'Oise REÇULE Désignation cadastrale :

2 1 DEC. 2020 Complément d'adresse : Rue Pierre et Marie Curie

2265-

Dossier n°: 201037 Echelle: 1/2500

PLAN DE SITUATION



La documentation cadastrale ne représente graphiquement que la « propriété apparente », car l'administration ne peut donner l'assurance formelle que les limites figurant sur le plan cadastral correspondent véritablement aux droits de propriétés (J.O Déb. Ass. Nat. 1er Mai 1976).

Les limites ont été définies suivant les présomptions apparentes de possessions (titres non communiqués) et les archives disponibles. Les cotes et la superficie ne pourront être déterminées de façon définitive qu'après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains.

Il appartient au propriétaire de s'assurer de l'existence des réseaux mentionnés ou pas au présent document.



54, rue du Chemin Vert - 95330 DOMONT 01 39 91 09 48 - Télécopie : 01 39 91 77 27 E-mail: domont@burtin-geometre-expert.fr

5, boulevard Jeanne d'Arc - 95100 ARGENTEUIL 01 39 61 02 93 - Télécopie : 01 30 76 04 36 E-mail: argenteuil@burtin-geometre-expert.fr

PLAN DE **DIVISION**

SOUS RÉSERVE DE DÉLIMITATION CONTRADICTOIRE

COMMUNE: MONTSOULT

Département : Val d'Oise

Désignation cadastrale : AE n°4

Adresse: 11, rue Parmentier

Complément d'adresse : Rue Pierre et Marie Curie

Propriété appartenant à : Indivision GESTEIRO

Dossier n°: 201037 Archive n°: D1632A1

Date: 16 Sept. 2020

Echelle: 1/250

INDICE	DATES	NATURE DES MODIFICATIONS	AUTEUR	VÉRIFIÉ PAR
1	16 Sept. 2020	Première émission	MB	NCH
2				
3				
4				
5				

Rattachement altimétrique NGF (système IGN69 - Altitudes normales)	Nivellement indépendant (\bigcirc
Rattachement planimétrique au système RGF93 conique conforme 49	Système indépendant en planimétrie	C

Compte-tenu de la libre accessibilité des supports numériques, seuls les plans portant le cachet original et la signature du cabinet de Géomètre-Expert sont contractuels.



Reproduction réservée.